



LA JUDICIARISATION DE LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE

10^{èmes} Rencontres dauphinoises de la régulation

Conseil d'État – Université Paris Dauphine-PSL

Centre de Recherche Droit Dauphine (Cr2D)
et Centre de Géopolitique de l'Énergie et des
Matières Premières (CGEMP- LEDa)

Avec le concours des étudiants du Parcours *Droit et
régulation des marchés*, et le soutien de la Chaire
Gouvernance et Régulation

Vendredi 24 avril 2020

Conseil d'État

1 Place du Palais Royal
75001 Paris

09h00 : Allocutions d'ouverture par **Bruno Lasserre**, Vice-président du Conseil d'Etat et **Isabelle Huault**, Présidente de l'Université Paris Dauphine-PSL



09h10 – 09h30 : Propos introductifs par **Bruno Lasserre**, Vice-président du Conseil d'Etat

09h30 – 10h45 : Table ronde « La judicialisation est-elle une stratégie contentieuse des opérateurs régulés ? » présidée par **Jean-Denis Combrexelle**, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat

Rémi Bouchez, Président de la section de l'administration du Conseil d'Etat, anc. Président de la commission des sanctions de l'ACPR

François Molinié, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Didier Casas, Directeur général adjoint de Bouygues Télécom

Roch-Olivier Maistre, Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel

Claudie Boiteau, Professeur de droit public, Université Paris-Dauphine PSL

Problématiques de la table ronde :

- Quel est le rôle des avocats dans le développement de l'intervention du juge ?
- Est-ce une avancée de la part du droit ou de la procédure dans la régulation ?
- Quelle est la responsabilité des autorités elles-mêmes ?
- L'organisation structurelle des autorités de régulation porte-t-elle en germe cette évolution ? (effet de la quasi-juridictionnalisation)
- La procédure de règlement des différends favorise-t-elle la judicialisation ?
- L'office du juge de la régulation est-il un vecteur de la judicialisation ?



10h45 – 12h30 : Table ronde « La judiciarisation de la régulation économique fait-elle du juge le véritable régulateur ? » présidée par **Patrice Geoffron**, Professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine-PSL, Directeur du Centre de Géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP)



Antoine Louvaris, Professeur de droit public, Université Paris Dauphine-PSL

Jean-François Carenco, Président de la Commission de régulation de l'énergie

Sébastien Soriano, Président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Sandra Lagumina, Membre de l'Autorité de la concurrence, Directrice générale de Meridiam

Guillaume Goulard, Président de la 9e chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat

Valérie Michel-Amsellem, Conseillère à la Cour de cassation

Denys de Béchillon, Professeur de droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Christine Le Bihan-Graf, avocat à la cour, De Pardieu Brocas Mafféi

Frédéric Gonand, Professeur d'économie, Université Paris Dauphine-PSL

Problématiques de la table ronde :

- Comment l'analyse économique du juge de la régulation se forge-t-elle ?
- Dans quelle mesure s'appuie-t-elle sur celle du régulateur ?
- L'analyse économique du juge est-elle plus légitime, mieux fondée que celle du régulateur ?
- Quelle est l'influence des courants économiques au sein des juridictions ? Exemple du contentieux relatif à la tarification (TURPE, des TRV, de l'ARENH, ...)
- Le « dialogue des régulateurs » favorise-t-il l'arbitrage du juge ? (CRE/AdIC)



12h30 : Synthèse des débats par **Thierry Tuot**, Président adjoint de la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, Président du CoRDIS, Professeur associé à l'Université Paris Dauphine-PSL

13h00 : Buffet

Contact

morgane.le-louer@dauphine.psl.eu

Tél : 01.44.05.40.25



UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE-PSL
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris cedex 16
dauphine.psl.eu